

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier-Municipal, le 26 février 2020 au domicile de chacun des élus.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 MARS 2020

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, A. PONCELET, G. TORRES, C. COCAT, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, A. IANNONE, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, M. MUSANO, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET

Absents excusés: F. ROESCH (pouvoir à C. BINET), J.P WIRTH (pouvoir à F. LOVENO), M-D. BROHET (pouvoir à G. TORRES), S. DEJEAN (pouvoir à F. DURAND), N. PEQUAY (pouvoir à G. FAVERJON), M-L. GONCALVES (pouvoir à C. COCAT), C. CHELALI (pouvoir à M. DONCIEUX), M. MOTTARD (pouvoir à P. LENFANT), L. PUISEUX (pouvoir à S. TONEGHIN), A. GUGLIELMI (pouvoir à S. MAISONNEUVE)

Secrétaire de séance : Emmanuel MOLLARD

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2020 adressé aux Conseillers Municipaux le 26 février 2020,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2020.

Question :

S. TONEGHIN : Sur le DOB, tout à la fin, il y a juste une interrogation, il est noté « s'il n'y a pas d'autre question, je vais procéder au vote et il n'y a pas le résultat du vote ».

E. MICHAUD : D'accord, on va noter votre interrogation et on vous fera parvenir la réponse.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 dressé par Madame le Receveur Municipal, Mme MOTTE, concernant le Budget Primitif de la Commune.

Considérant que le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assurée que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 pour le Budget Primitif de la Commune.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint Délégué à la Sécurité et à l'Environnement, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2019.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le projet du Compte Administratif 2019,

Madame Florence LOVENO donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2019, qui est résumé par le tableau ci-dessous :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 730 369.10 €
Dépenses de fonctionnement	2 206 813.51 €
Résultat 2019	<u>523 555.59 €</u>

résultat antérieur reporté-excédent 2 893 067.81 €

Résultat de clôture excédentaire 2019 3 416 623.40 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	2 809 735.97 €
Dépenses d'investissement	2 152 288.45 €
Résultat 2019	<u>657 447.52 €</u>

résultat antérieur reporté-déficitaires - 590 091.97 €

Résultat de clôture excédentaire 2019 67 355.55 €

Opérations investissement reportées (Restes A Réaliser) 843 672.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- 1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2019 tel que défini ci-dessus.
- 2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) **RECONNAÎT** la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du Budget Général de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, après vote du Compte Administratif 2019, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2019 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2019 et du Compte Administratif 2019

Après l'adoption du Compte de Gestion 2019 et du Compte Administratif 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019 : 3 416 623.40 € à affecter au compte 002 en recettes de fonctionnement

Investissement :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2019 : 67 355.55 € à affecter au compte 001 en recettes d'Investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2019 comme suit :

- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 3 416 623.40 €.
- Affectation au compte 001 en recettes d'Investissement pour un montant de 67 355.55 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1380,1381 et 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le projet de Budget Primitif 2020 établi,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et l'estimation de l'actualisation générale des bases communiquées par les services fiscaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter, pour la onzième année consécutive, les taux d'imposition pour l'année 2020. Madame le Maire rappelle qu'en mars 2012, le Conseil Municipal a voté une baisse de 1% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, du fait de la mise en place par la CAPI de la taxe additionnelle sur le foncier bâti.

* Taxe d'Habitation	:	6,79 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	14,76 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	:	53,14 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2020 (prévisionnelles)	Vote taux 2020 en %	Produits attendus 2020
Taxe d'Habitation	5 513 176	6,79	374 345 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4 146 164	14,76	611 974 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	117 100	53,14	62 226 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU			1 048 545 €

FIXE, comme suit, les taux d'imposition locale pour l'année 2020 :

Taxe d'Habitation	:	6,79 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	14,76 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	:	53,14 %

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente aux membres du Conseil Municipal, par chapitre, le projet de Budget Primitif 2020.

Vu la Loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction M 14,

Vu que le Conseil Municipal a débattu lors du Conseil Municipal du 5 février 2020 sur les orientations budgétaires pour 2020,

Compte-tenu des documents joints au présent projet de délibération et présentés par Mme Florence LOVENO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

VOTE le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
5 978 006.40 €	5 978 006.40 €

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
4 300 523.04€	4 300 523.04€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Questions :

Chapitre 11 :

S. TONEGHIN : Sur la cantine, il y a changement d'écriture?

F. LOVENO : oui, il y a un changement d'affectation de compte, tout à fait, qui est remonté dans le 604 200.

P. LENFANT : dans le compte 6288, la différence en fait, ce que l'on prévoit et 2019 ?

E. MICHAUD : oui, c'est plus car cela concerne les voyages qui n'étaient pas l'an dernier. C'est une année sur deux donc il y a les enfants de CM1/CM2 et CM2 de Joseph ABEL et les CM2 de Pierre Coquand, ce qui fait que l'on a cette somme pour le voyage scolaire pour 2020.

E. MICHAUD : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce chapitre 11 ?

S. TONEGHIN : le 6227, frais d'acte du contentieux. Ça concerne quoi 10 000 euros ?

E. MICHAUD : cela concerne 2 dossiers d'urbanisme à l'heure d'aujourd'hui avec des recours et un dossier aussi où la commune est au tribunal avec d'autres personnes. C'est une estimation.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

E. MICHAUD Est-ce qu'il y a des questions ?

P. LENFANT : Oui sur les associations, on va le voter après ?

E. MICHAUD : oui tout à fait ;

P. LENFANT : Ça augmente parce qu'il y a plus d'associations ou est-ce que les montants ont été modifiés ?

E. MICHAUD : non cela concerne les dossiers. Les associations les déposent. Après, il y a comme chaque année, une commission qui les analyse. Là, il y a eu une augmentation de 3 faits : des Sous des écoles où il y a 2 sous des écoles où on a augmenté et le troisième, c'est le rugby où à l'heure d'aujourd'hui, on avait baissé la subvention à une certaine époque parce qu'on avait investi il y a 2 ans sur le chapiteau donc il avait été vu avec l'ensemble des Elus, qu'on baissait cette subvention et du fait qu'on avait engagé des frais sur le chapiteau et pour faire les travaux par rapport au soubassement et autres et 30 000€ au total et donc aussi, comme c'est les 100 ans du club de rugby, une subvention particulière en plus pour les aider.

D'autres questions ?

Vous remarquez aussi que nous n'avons pas le prélèvement de la loi SRU puisque j'ai eu du Préfet aussi le décret me disant que nous ne payerons pas pendant 3 ans, période triennale, la pénalité sur la loi SRU.

E. MICHAUD : on va passer aux recettes.

73- Impôts et taxes :

S. TONEGHIN : juste sur le fond départemental ? Il est à 116 000€ en 2019, il y a 90 000€.

F. LOVENO : c'est vrai que là, l'explication n'est pas très claire

En fait, on le retrouve dans le 743800, ça correspond à la compensation des taxes additionnelles. C'est une affectation, cette année, il faut justement le remonter au 73224. On l'avait dans le chapitre 74, on le remonte dans le chapitre 73 parce que maintenant, c'est devenu un fond et plus une compensation.

Chapitre 74 : dotations et participations

E. MICHAUD : pour la DGF, on avait prévu une baisse et sachez que quand on a eu le montant de l'estimation de l'Association des Maires de France, ça va être encore un peu plus bas, à hauteur de 165 000€. L'Etat baisse de 5 000€ encore par rapport à l'estimation que l'on avait et ce qu'on a reçu de l'AMF parce qu'on n'a pas encore reçu de la part de l'Etat mais en principe, l'AMF se trompe rarement.

P. LENFANT : Sur le FCTVA, il n'y aura pas plus par rapport au Pôle Enfance ?

F. LOVENO : N+2 ; effectivement, on aura une partie de ce qui a été fait en travaux. Ça s'étale. On a la fois de l'investissement et du fonctionnement maintenant ; en sachant que pour la première année, on peut récupérer le FCTVA sur les dépenses de réseau.

F. DURAND : ce n'est pas le Pôle enfance pour l'année prochaine ? peut-être la Maison pisé, les 4 000 euros.

F. LOVENO : ah celui qui est en fonctionnement ?

E. MICHAUD : c'est 3 000

F. LOVENO : non, ces 3 000, ça correspond à ce qui est en dépenses de fonctionnement dans le 615 dans le bâtiment et en voiries et cette année, on aura les réseaux.

E. MICHAUD : on est bien sur du fonctionnement, pas sur de l'investissement

F. LOVENO : si tu veux l'autre montant de FCTVA, ce sera en investissement

E. MICHAUD : y a-t-il des questions sur l'estimation du BP 2020 ?

Pas d'autre question ? Merci.

G. TORRES : je voudrai juste faire une remarque. J'avais demandé au DOB que ce ne soit pas mis sur des investissements, sur des opérations mais sur des chapitres et je vois que ça été fait donc merci

E. MICHAUD : et bien, il y a des investissements, on est bien obligé de les détailler : si je prends les réserves foncières, si je prends le SE38, il y a des enveloppes globales sur le matériel, sur les bâtiments communaux, après, ce qu'on retrouvait chaque année, sur les motifs illuminations, sur le

PLU. Après, vous retrouvez sur les restes des travaux de la mairie parce qu'il faut quand même bien solder ce chantier, sur le Pôle enfance, le parking de Demptézieu, on continue puisque cette opération était déjà votée et approuvée puisque nous avons déjà fait la première phase. Il reste une deuxième phase, c'est la démolition du mur et le parking ; d'accord. Cela était déjà la continuité, les dépenses imprévues, ce que j'ai mis pour la salle Henri Coppard, on en a parlé au DOB. C'est une étude, tout le monde était conscient de l'urgence de refaire la toiture de la salle Henri Coppard donc ça c'est ce qui était prévu, c'est l'étude. J'ai dit les enveloppes, que ce soit matériel, bâtiment, voiries, c'est bien des enveloppes, elles ne sont pas fléchées opérations et il y a une opération, les régularisations, c'est des jeux d'écriture. Il y a une opération, c'est une étude. C'est simplement, Gilles, tu étais avec moi au conseil d'école, au niveau de Pierre Coquand, comme moi, parce que moi aussi, je participe au conseil d'école. Tu as entendu comme moi, et c'est pour cela que je l'ai mis, c'est qu'à un moment donné, sur la salle de motricité, très souvent, je dis bien très souvent, la directrice nous a demandé avec les enseignantes que l'utilisation du château en salle de motricité ne convenait pas et aussi, le principe de restauration scolaire donc il y a un moment donné, puisque je participe aussi au conseil d'école, vu tout ce qui a été dit, c'est une proposition donc de se dire, est-ce qu'il ne faut pas faire une étude et voir mais comme je l'ai toujours dit, les investissements, je crois depuis 12 ans, ils se réalisent ou ils ne se réalisent pas. Rien n'oblige de réaliser ces investissements puisque dans les anciens budgets, il y a des opérations d'investissement qui ont été faites et il y en a d'autres qui n'ont jamais été faites ; et, tu es bien placé pour le savoir aussi. Donc, c'est tout ce qu'il y a en opération nouvelle et les autres, c'est bien ce qui a été dit, c'est des enveloppes globales qui ne sont pas fléchées ou après que ce soit pour les bâtiments, matériels et voiries seront utilisés ou pas. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cet investissement ?

M. DONCIEUX : Si moi j'ai un truc à dire, c'est très bien, le budget actuel, par rapport aux enveloppes pour Fabien ou Gilles. C'est très bien pour les 2 candidats qui vont se présenter, ils pourront faire ce qu'ils voudront par rapport à l'enveloppe qu'on a mis au budget donc chapeau.

E. MICHAUD : merci, Martial.

VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S POUR L'ANNEE 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 35 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2020, la somme de 35 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2020.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Questions :

G. FAVERJON : Il n'y a pas de compte joint au CCAS ?

E. MICHAUD : non parce que c'est le Conseil d'Administration. C'est voté au Conseil d'Administration.

S. TONEGHIN : ce sera voté après les élections ?
 E. MICHAUD : Le Conseil d'Administration doit être voté dans les 15 jours du vote du budget si je ne me trompe pas.
 S. TONEGHIN : Ce sera l'ancien CCAS qui va voter ?
 E. MICHAUD : Normalement, on doit envoyer avec le budget, le vote du Conseil d'Administration dans les 15 jours si je me souviens bien.
 M. DONCIEUX : De toutes façons, ce sont les nouveaux Elus qui vont le voter ? C'est une somme
 E. MICHAUD : c'est une somme globale qui est nécessaire pour l'équilibre du budget du CCAS.
 Y a-t-il d'autres questions ?
 S. TONEGHIN : l'année passée, elle était de 30 000€ cette somme ?
 E. MICHAUD : Oui tout à fait
 S. TONEGHIN : donc là, c'est pour équilibrer ?
 E. MICHAUD : On avait un excédent qui aussi va être utilisé mais là, c'est vraiment pour équilibrer puisque je crois que comme j'avais dit au Conseil d'Administration, on a eu de plus en plus de demandes d'aides pour les familles aussi à des moments très spécifiques où il a fallu les aider. C'est pour cela, c'est le rôle du CCAS.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la Commission d'attribution des subventions, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Basket Nord-Isère	2 500.00 €
Cyclo Rando Découverte	500.00 €
FNACA	400.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500.00 €
La Truite Vigneronne	500.00 €
Saint-Savin Sportif	17 500.00 €
Sou des Ecoles de Demptézieu	500.00 €
Sou des Ecoles du Bourg	650.00 €
Tennis Club	400.00 €
TOTAL	25 450.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2020, les subventions aux Associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2020.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Questions :

P. LENFANT : Je me demandais si lors de la commission des subventions aux associations, s'il y avait des dossiers qui n'étaient pas complets ?

E. MICHAUD : oui, il y a des associations qui n'ont rien eu. Il y a plusieurs critères comme je le dis chaque année : il faut qu'ils participent à la vie de la commune, qu'ils apportent un intérêt aussi (commémorations, quand il y a des manifestations communales), à but éducatif aussi et la promotion du village ; et après, le principe, il faut qu'ils aient un projet qui correspond. Quand on prend les clubs sportifs, on sait que c'est quand même qu'ils ont des jeunes à aider, au nombre de jeunes que le club a. Voilà ce sont tous les critères qui sont pris en compte.

On reçoit aussi des demandes de subventions d'autres associations extérieures, mais on ne peut pas non plus, l'objectif, c'est quand même de privilégier nos associations communales.

A.PONCELET : lorsqu'on est sorti de réunion, on attendait une réponse de la CAPI pour les Amis du lac clair. Elle a été donnée ?

E. MICHAUD : pour les Amis du lac clair, ils avaient entrepris le broyage. Normalement, ils n'auraient pas du le faire puisque c'est un ENS, c'est la gestion CAPI donc ils ont payé à hauteur de 3 600€ ; on a donné l'année dernière, la moitié de la somme et la CAPI s'était engagée à participer pas sur la totalité mais une partie et là, on a insisté, Fabien et moi-même, et donc, finalement, la CAPI paie toute la moitié, l'autre moitié, ils paient la totalité.

F. DURAND : ils ont eu la demande, j'ai eu Bernard BRISSAUD. M DUCLOS a demandé un RIB

E. MICHAUD : normalement, ils doivent l'avoir fin mars donc M BRISSAUD a été informé et donc la CAPI a mis plus qu'elle ne devait mettre tout en précisant que normalement, c'est un geste qu'ils ne doivent plus refaire puisque les ENS sont de gestion communautaire ; mais donc, en gros, la totalité de ce qu'ils avaient payé leur a été remboursé par la commune et par la CAPI. C'est vrai que Fabien et moi-même, on a embêté le Président.

E. MICHAUD : Sylvie, avant de clôturer ce Conseil Municipal, Vanessa m'a ressorti le compte-rendu du précédent Conseil Municipal donc on a voté le DOB le 5 février. Le résultat y est puisque page 4, 15 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions. C'est bien noté.

Je vais passer 2 informations.

Vous savez que c'est mon dernier budget puisque je ne me représente pas. Je voulais remercier, puisque ce budget, je ne l'ai pas fait seule, je voulais remercier dans un premier temps, Véronique qui a participé à l'élaboration de ces budgets, remercier Florence JOUFFRAY pour aussi sa participation en tant que comptable et pour toute l'aide qu'elle a apporté aussi, remercier Vanessa aussi, merci Vanessa, remercier M LAZZAROTTO, j'ai eu l'occasion de le remercier puisque ce budget n'a pas été établi par une seule personne. Il a été établi avec les équipes techniques, administratives que je viens de citer, remercier Christian CHEVAL puisqu'il a participé aussi à l'élaboration de ce budget ; les Elus aussi, puisque sur les 12 années, les Elus m'ont toujours donné leurs souhaits d'investissement.

Avec Florence, on a toujours fait en sorte que ce budget soit équilibré, de gérer ce qui a permis de baisser notre dette par habitant, de gérer au mieux les dépenses de fonctionnement pour avoir des excédents et baisser notre dette par habitant, minimiser parfois les recettes mais l'avenir nous dit qu'elles diminuent quand même. Cette aide, je voulais remercier ce soir toutes les personnes sur ces 12 années, de mes 2 mandats qui m'ont aidée à établir ce budget.

Je peux dire il y a beaucoup d'émotion mais aussi, je peux être fière, on peut être fier puisqu'on m'a fait parvenir l'Argus des Communes, on a une note pour la commune de Saint-Savin de 18/20 par rapport à cette gestion. La dernière 2018, donc 18/20, on fait partie des communes avec Ruy

Montceau, Saint-Chef et Saint-Savin. Je voulais vous dire que ce budget, je l'ai toujours pris à cœur, je parle aussi avec les Elus qui m'ont aidée, avec Florence ; pour aujourd'hui, se dire qu'on l'a fait aussi, que je l'ai fait aussi toujours pour l'intérêt général. Je l'ai fait pour les Saint-Savinois, ça toujours été mon objectif. J'ai toujours travaillé dans ce sens là.

Voilà, je tenais à le préciser, c'était important et merci, à tous ceux que j'ai cité encore pour leur aide et j'ai eu la chance vraiment d'avoir, je ne parle pas des Elus, mais une équipe administrative, technique de qualité et professionnelle et vraiment, un grand merci à vous. Je les ai cités tout à l'heure parce que sans eux, les Elus, on est que de passage mais sans eux, c'est, je ne dis pas que c'est impossible mais c'est très dur. Ils ont leurs compétences, ils nous ont apporté personnellement et aux Elus à l'heure d'aujourd'hui, sur ces 2 mandats leur professionnalisme et je les en remercie beaucoup.

Voilà.

Applaudissements

Je lève la séance.

F. LOVENO : et moi je dis merci à tous parce que moi aussi, je m'en vais et puis bonne chance aux deux prochaines équipes

E. MOLLARD : merci à tous et je voudrais dire que c'est une belle aventure humaine.

Mme le Maire clôture la séance à 20h25.

